

Le 30 janvier 2009

Saskatchewan Financial Services Commission
Pensions Division
601-1919 Sask. Drive
Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

L'Institut canadien des actuaires est heureux de présenter ses observations au sujet de l'allègement à court terme du provisionnement du déficit de solvabilité des régimes de retraite à prestations déterminées. Bien qu'il soit tout à fait convenable pour les gouvernements de solliciter des commentaires du genre, nous nous voyons dans l'obligation de signaler que le système d'épargne-retraite a dû et doit toujours composer avec des enjeux qui exigent des solutions à long terme.

Options dont disposent les gouvernements pour offrir des mesures d'allègement aux régimes de retraite

- Le 12 décembre 2008, le Conseil des normes actuarielles a adopté une nouvelle Norme sur la valeur actualisée des rentes qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2009. Bien des organismes de réglementation préparent le terrain pour permettre d'utiliser la nouvelle base de la valeur actualisée aux fins des évaluations à la fin de l'exercice 2008 qui seront déposées au plus tard à l'été 2009.

En supposant que la valeur des actifs a reculé de 10 à 25 % en raison de la crise actuelle, la nouvelle norme pourrait permettre de neutraliser entre 5 et 10 % de cette baisse. Toutefois, pour les régimes arrivés à maturité (c.-à-d. ceux dont les engagements sont en grande partie envers les participants retraités), cette mesure n'aurait pas de répercussions importantes.

Le contexte financier actuel est exceptionnel et nécessite des mesures d'allègement exceptionnelles. Les mesures suivantes offriraient un allègement appréciable à court terme sans toucher la sécurité des prestations à plus long terme :

- autoriser les promoteurs à continuer, pour une brève période, par exemple un an, à verser des cotisations selon le rapport d'évaluation précédent;
- si les cotisations doivent reposer sur une évaluation à la fin de l'exercice 2008, prévoir une période de transition progressive pour la hausse des paiements servant à combler les déficits de solvabilité. Par exemple, il faudrait toujours amortir sur cinq ans l'augmentation du déficit de solvabilité, les paiements pourraient correspondre à 33 % en 2009, à 67 % en 2010 et à 100 % en 2011-2013 et la valeur actualisée de ces paiements devrait toujours correspondre à l'augmentation du déficit de solvabilité;
- de manière provisoire, prolonger de cinq à dix ans la période pour combler l'augmentation du déficit de solvabilité;
- permettre le lissage de la valeur des actifs ou promulguer des valeurs précises pour les titres largement négociés.

Document 209008

Si le promoteur d'un régime choisit de se prévaloir de l'une de ces options d'allègement à court terme, nous serions d'accord avec l'idée d'obliger à indiquer dans les relevés annuels à l'intention des participants qu'il a instauré ces mesures.

Remèdes à long terme

Une solution à long terme s'impose pour régler le problème de sous-provisionnement chronique. Le contexte juridique actuel (législation et décisions des tribunaux) amène les employeurs à adopter des stratégies de provisionnement minimal. Bien que de nombreuses recommandations issues des récents examens des lois et règlements régissant les régimes de retraite soient utiles, elles ne sont peut-être pas suffisantes pour inciter les employeurs à adopter des stratégies de provisionnement plus prudentes.

Les recommandations figurant dans l'***Ordonnance de l'Institut canadien des actuaires pour soigner un système de pensions canadien défaillant*** sur l'accès à des fonds de sécurité de retraite et sur les marges de solvabilité cibles plus élevées et davantage axées sur les risques permettraient d'instaurer plus directement un environnement propice à un provisionnement plus judicieux et à une sécurité accrue des prestations.

À notre avis, il y aurait lieu d'organiser un sommet national sur la réforme des pensions dans le cadre duquel les ministres responsables des lois régissant les régimes de retraite pourraient collaborer en vue d'harmoniser leurs efforts et d'entamer un dialogue à propos des solutions pour procéder à une réforme à long terme des pensions. Puisque l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse viennent tout juste de diffuser des rapports à ce sujet, le moment pour organiser un événement du genre ne pourrait être plus indiqué que maintenant.

L'Institut canadien des actuaires serait ravi d'aider votre gouvernement à régler les problèmes à court et à long termes du système de pensions.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Le président,



Michael Hale, M.B.A., FICA